**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

**Band:** 25 (1874)

Heft: 7

**Artikel:** Etendue des alpages en Suisse

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-785314

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 25.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Au point de vue de l'économie forestière et nationale, on serait tenté de plaider en faveur d'une solution plus radicale de la question qui fait l'objet de ce rapport; mais on peut pourtant accueillir les propositions faites comme constituant un véritable progrès. Puisse donc le Grand Conseil du Canton des Grisons leur donner force de loi, et les autorités exécutives se faire un devoir d'en exiger la stricte exécution! Elles produiront certainement un résultat favorable pour la prospérité du pays.

## Etendue des alpages en Sulsse.

D'après les calculs de M. l'ingénieur Denzler l'étendue du sol utilisé comme pâturage est de 3,080,000 arpents répartis comme suit :

Jura	350,000	arpents.
Chaine du Mont-Rose	300,000	))
» du Finsteraarhorn	580,000	))
» da Rothhorn de Brienz	190,000	))
Massif des Winterberge	120,000	))
Chaîne du Tödi	380,000	))
Massif du Sentis	160,000	))
Chaine du Piz Valrhein	570,000	))
» de la Bernina	430,000	))

L'étendue des forêts n'étant que de 2,134,600 arpents d'après l'expertise sur les forêts de montagne, la surface des pâturages surpasse celle des sols boisés de près d'un tiers.

Les pâturages comprennent 27,1 pour  $^{\circ}/_{o}$  de la surface du pays et les forêts 18,8 pour  $^{\circ}/_{o}$ .